

EXEMPLE DE PLAN DESCRIPTIF ET DE SCHÉMA DES ÉCOULEMENTS DES EAUX EN ENTREPRISE. (ANNEXE À LA DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT)

Dans le cadre d'une demande de permis d'environnement, il est obligatoire d'annexer un plan descriptif de l'entreprise ainsi qu'un schéma des écoulements des eaux, sans quoi le dossier sera considéré comme incomplet.

Le plan descriptif doit être dressé à l'échelle la mieux adaptée, en indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts, des appareils, des cheminées, des prises d'eau souterraines et sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.

Sur le plan descriptif, les parcelles cadastrales doivent être reproduites et numérotées de P_1 à P_N où "N" représente le nombre des parcelles concernées par l'implantation de l'établissement. Les bâtiments doivent également être numérotés de B_1 à B_N où "N" représente le nombre de bâtiments concernés par l'établissement.

Pour chaque **point de rejet d'eaux usées** comprenant un mélange de **plusieurs types d'eaux**, un schéma des écoulements des eaux doit être réalisé. Celui-ci doit comprendre les différents déversements, le sens des différents flux et le lieu du rejet. Il est pertinent d'indiquer différentes installations liées aux eaux (séparateurs d'hydrocarbures, citerne, fosse septique...).

Les plans de l'établissement peuvent être réalisés par le demandeur tant qu'ils sont réalisés à l'échelle et que les différents renseignements/références demandés (P_N , B_N , I_N , DS_N , DD_N , RE_N , DEV_N) sont bien mentionnés.

Les plans repris ci-après sont totalement fictifs et non exhaustifs, ils servent uniquement à illustrer l'exemple de demande de permis d'environnement figurant sur le site internet www.environnement-entreprise.be

Document réalisé par :

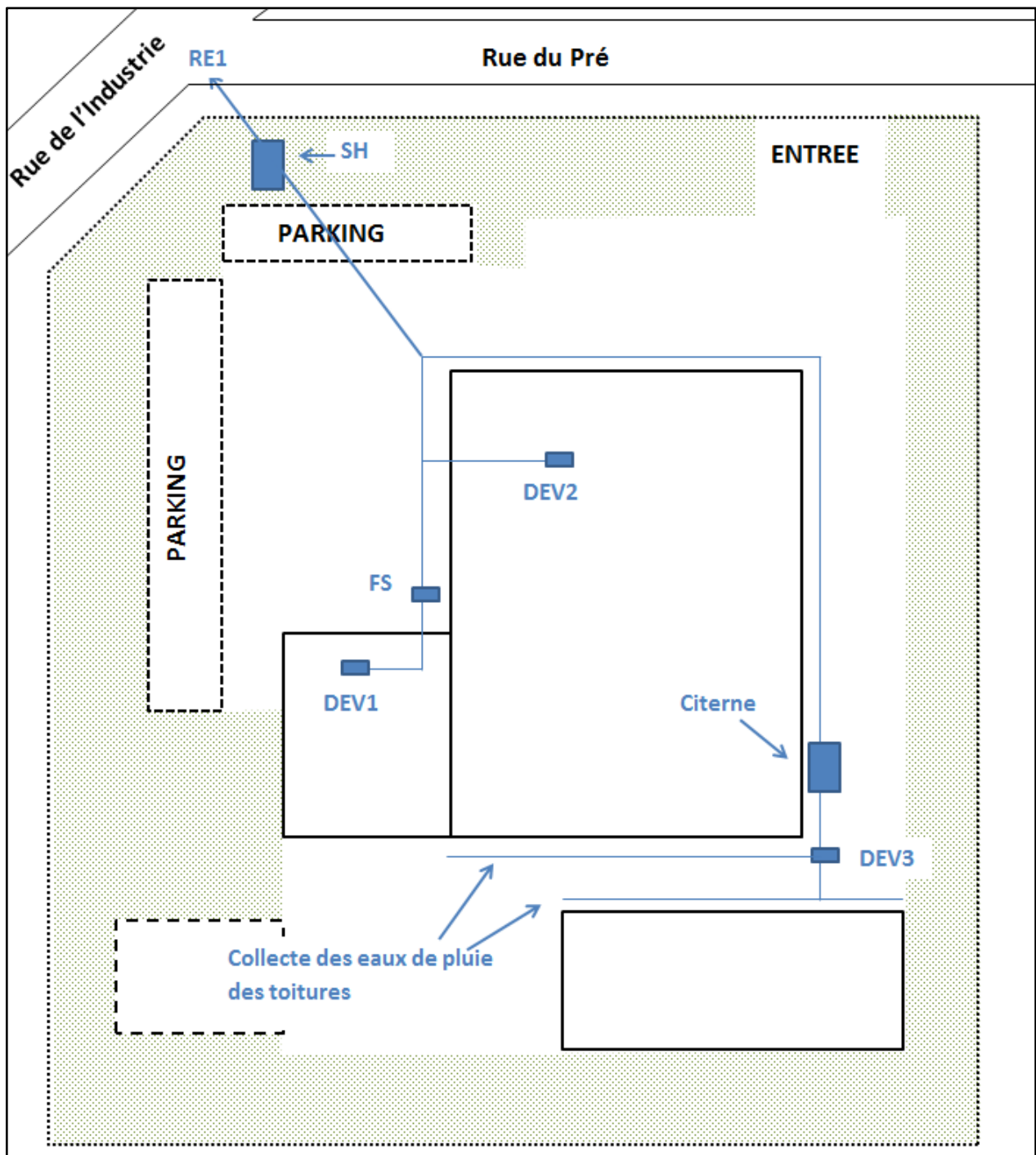


Union Wallonne des Entreprises
Chemin du Stocquoy 3 - B-1300 WAVRE
Tél : 010/47.19.43
environnement@uwe.be
www.environnement-entreprise.be

Avec le soutien de :



Schéma des écoulements des eaux



Légende

FS = Fosse septique
Citerne = citerne d'eau de pluie (10 m³)
SH = séparateur d'hydrocarbures
DEV 1 = eaux usées domestiques
DEV 2 = eaux usées industrielles
DEV 3 = eaux de pluie
RE 1 = rejet à l'égout



**MENUISERIE
DUBOIS**
Rue du Pré, 1
5000 Namur